



## Compte-Rendu

### Assemblée du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

tenue le 12 février 2014 au restaurant le Montagnais à Sainte-Anne-de-Beaupré

Étaient présents :

<b>Messieurs</b>	Jean-Marie Martineau	Citoyen Saint-Joachim
	Jean Landry	OBV Charlevoix-Montmorency
	Majella Pichette	Représentant de la MRC
	Slavko Sebez	Santé Publique
	Denis Lachance	Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré
	Mario Godbout	Conseiller de Saint-Joachim
	Richard Simoneau	Ville de Québec – Service des travaux publics
	Normand Duclos	Conseiller de Saint-Tite-des-Caps
<b>Mesdames</b>	Hélène Gravel	Représentante des citoyens de Saint-Tite-des-Caps
	Sylvie Verreault	Ville de Québec – Service de l'environnement
	Anne Beaulieu	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale

Invités :

<b>Messieurs</b>	Yves Dubeau	Consultant - Yves Dubeau Services Conseils
	Doris-Gilles Lafleur	Ville de Québec – bureau de sécurité civile
<b>Madame</b>	Abi Ouatarra	Ville de Québec – Service des travaux publics

Étaient absents :

<b>Messieurs</b>	Marc Dubeau	Représentant de la MRC
	Michel Simard	Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
	Serge Simard	Conseiller à la Ville de Beaupré

**Version 1**

### *Ordre du jour*

Points à l'ordre du jour	Personne(s) concernée(s)	Durée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme Gravel	5 min
2. Points de suivi et adoption du compte-rendu du 26 novembre 2013	Tous	5 min
3. Présentation du plan de mesures d'urgence	-	90 min
4. Composition et fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement	Tous	25 min
5. Budget	Mme Gaudreault	5 min
6. Varia	-	-
7. Date et contenu de la prochaine rencontre	Mme Gravel	-
8. Fin de la rencontre	Mme Gravel	-

	Suivi
<p><b>1. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Le point 3 sera traité avant le point 2 pour permettre aux invités qui présenteront le plan de mesures d'urgence de quitter plus tôt.</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Anne Beaulieu, appuyée par Denis Lachance. Adoptée à l'unanimité.</p>	
<p><b>2. Points de suivi et adoption du compte-rendu du 26 novembre 2013</b></p> <p>Un membre demande ce que fait la Ville de Québec fait avec les boues des balayeurs de rue et celle provenant des puisards. Ces deux types de boues sont acheminés sur le site Jean-Talon où elles sont décantées, asséchées et analysées dans le but de les réutiliser dans certaines infrastructures.</p> <p>Corrections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter le nom de Mario Godbout dans la liste des présences.</li> <li>- Au point 2a), premier paragraphe, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> lignes, remplacer « comme abrasif » par « à d'autres usages ».</li> </ul> <p>L'adoption du compte-rendu est proposée par Jean Landry, appuyé par Anne Beaulieu. Adopté à l'unanimité.</p>	
<p><b>3. Présentation du plan de mesures d'urgence</b></p> <p>Étant donné qu'il y a de nouveaux membres au sein du comité, madame Gravel propose de faire un tour de table.</p> <p>Normand Duclos, conseiller à la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, sera le représentant de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et Majella Pichette, maire de Saint-Tite-des-Caps, sera le représentant de la MRC de la Côte-de-Beaupré.</p> <p>Monsieur Yves Dubeau, consultant de la firme Yves Dubeau Services Conseils pour la Ville de Québec, débute sa présentation sur le Plan de mesures d'urgence du site d'enfouissement de la Ville de Québec.</p> <p>Questions posées ou commentaires:</p> <p>Comme les pompiers de Saint-Tite-des-Caps sont les premiers répondants lors d'un feu, il serait important que ces derniers soient informés des</p>	

procédures inscrites dans le plan de mesures d'urgence.

Est-ce qu'il y a un plan de communication élaboré avec les municipalités avoisinantes ? Oui, il y a une section du plan de mesures d'urgence qui précise les mesures à prendre. Selon l'analyse qui a été réalisée, il n'y a aucun événement qui pourrait affecter les citoyens aux alentours.

Est-ce qu'il est facile de rejoindre la personne ressource de la Ville de Québec lors d'un incident ? Oui, en utilisant le bottin de ressources, il est facile de trouver le bon numéro de téléphone et de rejoindre le responsable, et ce, 24h/24h. De plus, si un responsable ne répond pas, il y a toujours un remplaçant à rejoindre.

Est-ce que la proximité du nouveau parc industriel pourrait causer problème ? Pour le moment, non, une mise à jour du Plan de mesures d'urgence sera effectuée à chaque année en tenant compte des nouvelles constructions et de toutes nouvelles informations.

Dans le cas où il n'y aurait plus de courant, qu'est-ce qui arrive ? Le lieu d'enfouissement possède un système de génératrices qui peut faire fonctionner le site d'enfouissement pendant un certain temps. Donc, cela ne causerait pas problème.

Est-ce que le personnel sur place a une formation en premiers soins pour intervenir en cas de blessure ? Les plans de santé et sécurité devraient indiquer qui se doit d'avoir une telle formation Les représentants de la Ville de Québec ne savent pas si tous les employés ont une formation en premiers soins.

Majella Pichette remercie la Ville de Québec et le comité de vigilance d'avoir organisé une visite du lieu d'enfouissement au printemps 2013.

En cas d'incident, qui est responsable ? La Ville de Québec ou la Ville de Beaupré ? Qui va payer la facture des pompiers ? Cela peut dépendre des causes et des événements, parfois c'est la Ville de Québec, parfois ce sont les municipalités. Par exemple, étant donné que le site est situé sur deux municipalités, selon le lieu de l'incident sur le site, cela peut causer des confusions. Il ressort des discussions que les sphères d'intervention de chacun se doivent d'être clarifiés. La Ville de Saint-Tite-des-Caps a demandé une rencontre avec la Ville de Beaupré à cet effet. Madame Gravel mentionne que si le feu est grave, la Ville de Beaupré va être appelée sur le terrain. Pour ce qui est de qui doit assumer le coût des services de pompiers pour un se déclarant au site d'enfouissement, il est souligné que la Ville de Québec paie des taxes et des redevances spéciales à la Ville de Saint-Tite-

Richard Simoneau vérifiera si tous les employés du lieu d'enfouissement ont une formation de premiers soins.

<p>des-Caps et St-Joachim pour le site d'enfouissement.</p> <p>Le Plan de mesures d'urgence est actuellement en fonction et il sera évolutif au fil du temps.</p>	
<p><b>4. Composition et fonctionnement du comité de vigilance du lieu d'enfouissement</b></p> <p>Lors de la dernière rencontre, des questionnements sur la composition du comité ont été soulevés suite au constat que sa composition différait de celle prévue au sommaire décisionnel l'ayant créé. Ainsi, le secrétariat a produit deux tableaux comparatifs pour voir les différences et pour permettre au comité de s'entendre sur une structure officielle.</p> <p>Après discussion, il est décidé que la structure sera celle-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyen de Saint-Joachim</li> <li>• Citoyen Saint-Tite-des-Caps</li> <li>• Citoyen MRC Côte-de-Beaupré</li> <li>• Citoyen de Saint-Ferréol</li> <li>• CRE – Capitale nationale</li> <li>• Organisme environnemental oeuvrant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré</li> <li>• Milieu récréotouristique</li> <li>• Élu de Saint-Joachim</li> <li>• Élu de Saint-Tite-des-Caps</li> <li>• Élu de la MRC Côte-de-Beaupré</li> <li>• Élu de Saint-Ferréol</li> <li>• Élu de la Ville de Beaupré</li> <li>• Élu de la Ville de Québec</li> <li>• Communauté métropolitaine de Québec (élu ou fonctionnaire)</li> <li>• Ville de Québec, service de l'environnement</li> <li>• Ville de Québec, service des travaux publics</li> <li>• Santé publique</li> <li>• MDDEFP</li> </ul> <p>Les modifications par rapport au sommaire décisionnel sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'un élu de Saint-Ferréol</li> <li>• Ajout d'un citoyen de Saint-Ferréol</li> <li>• Remplacement d'un représentant du Comité d'environnement de la Côte-de-Beaupré par un représentant d'un organisme environnemental oeuvrant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré</li> </ul>	<p>Le secrétariat informera la Ville de Québec du nouveau libellé.</p>

L'ajout d'un représentant des citoyens de Saint-Ferréol-des-Neiges est proposé par Hélène Gravel, appuyé par Jean Landry. Adopté à l'unanimité. (9 pour, 1 abstention)

L'ajout d'un représentant des élus de Saint-Ferréol-des-Neiges est proposé par Anne Beaulieu, appuyé par Jean-Marie Martineau. Adopté à l'unanimité. (9 pour, 1 abstention)

Le remplacement d'un représentant du Comité d'environnement de la Côte-de-Beaupré par un représentant d'un organisme en environnement œuvrant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré est proposé par Anne Beaulieu, appuyé par Mario Godbout. Adopté à l'unanimité. (9 pour, 1 abstention)

Madame Monique Goulet occupait le poste de représentante des élus de Saint-Ferréol-des-Neiges en 2013. Suite à la décision de maintenir ce poste, il faut voir au remplacement de madame Goulet.

Le poste « représentant des citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-des-Neiges » a été ajouté puisqu'il a été décidé d'offrir un siège à un élu de cette municipalité. C'est monsieur Michel Simard qui occupera ce siège.

Ainsi, le siège représentant des citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaupré est vacant. Une annonce sera incluse dans le prochain encadré de l'Autre Voix pour inviter les citoyens intéressés à faire parti du comité à se manifester auprès de Janik.

Monsieur Robert Caron qui représentait les citoyens de Saint-Tite-des-Caps a officiellement remis sa démission. C'est Hélène Gravel qui occupera ce siège à l'avenir. Il est proposé d'envoyer à monsieur Caron une carte de remerciement pour sa contribution et son excellent travail au sein du comité.

Étant donné que le MDDEFP a mentionné à la Ville de Québec qu'il n'avait pas l'intention de siéger sur aucun comité de vigilance, il est proposé d'inscrire une note explicative plutôt que le mot vacant. Janik communiquera avec Sylvie pour écrire la note explicative. Un membre soulève le fait que le MDDEFP siège sur le comité de vigilance des activités portuaires.

Lors d'une rencontre ultérieure, il avait été proposé de nommer Raymond Audet comme membre honoraire du comité de vigilance du lieu

Janik doit envoyer une lettre à la municipalité de Saint-Ferréol-des-Neiges.

Janik fera paraître une annonce dans l'encadré de l'Autre Voix.

Janik doit envoyer une carte de remerciement.

Janik doit communiquer avec Sylvie pour écrire la note explicative.

<p>d'enfouissement de la Ville de Québec.</p> <p>Jean Landry propose que le comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec se crée une catégorie de membre honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Lors de la prochaine rencontre, les membres élaboreront des critères pour devenir membres honoraires. Les membres sont invités à envoyer leurs suggestions à Janik.</p>	<p>Janik doit mettre le point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>
<p><b>5. Budget</b></p> <p>Janik Gaudreault présente le budget du comité de vigilance du lieu d'enfouissement jusqu'à la rencontre du 26 novembre 2013.</p> <p>Sylvie Verreault explique comment fonctionne le budget du comité aux nouveaux membres.</p>	
<p><b>6. Varia</b></p> <p>Jean Landry demande si un membre du comité serait intéressé à siéger au Conseil d'administration de l'organisme de bassin versant (OBV) Charlevoix – Montmorency.</p> <p>Madame Hélène Gravel est proposée comme représentante du CVLE au conseil d'administration de l'OVV Charlevoix-Montmorency par Denis Lachance, appuyé par Mario Godbout. Madame Gravel acceptant d'être représentante, cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
<p><b>7. Date et contenu de la prochaine rencontre</b></p> <p>La prochaine rencontre est fixée au 15 avril 2014 à 19 h au restaurant le Montagnais à Saint-Anne-de-Baupré.</p> <p>Le suivi environnemental de l'année 2013 et la mise à jour du guide du participant sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>	
<p><b>8. Fin de la rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 21 h.</p>	